

LAW RIGHT WEEKLY · #002

L'âge de la preuve

Trois fronts où la technologie rencontre une obligation très humaine : expliquer, gouverner et respecter.

LA CHAÎNE DE PREUVE

#002



01
Signal détecté



02
Décision expliquée



03
Responsable identifié

LAW — RIGHT

DANS CE NUMÉRO

IA · TRANSPARENCE

01

L'IA européenne entre dans l'âge de la preuve : qui répondra demain des décisions prises par une machine ?

ARTICLE 50

Signal détecté · Décision expliquée · Responsable identifié

GOUVERNANCE · ASBL

02

L'ASBL à l'épreuve de la transparence : la nouvelle responsabilité des administrateurs

TRAÇABILITÉ

Mission · Contrôle · Compte rendu

DROIT D'AUTEUR · IA

03

Peut-on entraîner une IA avec nos œuvres ? Le nouveau front du droit d'auteur européen

TRAÇABILITÉ

Œuvre · Usage · Rémunération

2 septembre 2026

12 min de lecture

Édition française

law-right-newsletter.netlify.app/fr/002/

LA NOTE ÉDITORIALE · NUMÉRO 002

Trois fronts de responsabilité

La puissance technique ne suffit plus. Désormais, il faut pouvoir montrer qui décide, selon quelle règle et à partir de quelle source.

Cette édition suit trois chaînes de responsabilité : celle de la décision automatisée, celle du conseil d'administration et celle de l'œuvre utilisée par une IA.

Le fil rouge est simple : sans trace intelligible, le droit reste théorique.



**Christophe
Boeraeve**

Avocat au Barreau de
Bruxelles · Fondateur de
Law Right

Transparence algorithmique, gouvernance associative et droits des créateurs : trois matières différentes, une même exigence de preuve.

IA · TRANSPARENCE

01

L'IA européenne entre dans l'âge de la preuve : qui répondra demain des décisions prises par une machine ?

Signal détecté · Décision expliquée · Responsable identifié

GOUVERNANCE · ASBL

02

L'ASBL à l'épreuve de la transparence : la nouvelle responsabilité des administrateurs

Mission · Contrôle · Compte rendu

DROIT D'AUTEUR · IA

03

Peut-on entraîner une IA avec nos œuvres ? Le nouveau front du droit d'auteur européen

Œuvre · Usage · Rémunération

L'IA européenne entre dans l'âge de la preuve : qui répondra demain des décisions prises par une machine ?

Le règlement européen devient une pratique quotidienne : signaler certains contenus, expliquer les usages et conserver une chaîne de responsabilité.



Planche statique · Law Right 2026. [Voir le mouvement sur le web](#)

Une machine peut produire le résultat. Elle ne peut pas assumer seule la responsabilité juridique.

Ce qui devient concret

Depuis le 2 août 2026, les obligations de transparence de l'article 50 de l'AI Act sont applicables. Elles visent notamment l'information des personnes lorsqu'elles interagissent avec certains systèmes d'IA et le marquage de certains contenus artificiels.

Le code de pratique publié par la Commission cherche à rendre ce marquage lisible, interopérable et techniquement détectable.

La règle utile

La transparence ne se réduit pas à un pictogramme. Elle doit permettre d'identifier la nature artificielle d'un contenu ou d'une interaction et de rattacher la décision à un opérateur responsable.

Pour les entreprises, la bonne question devient probatoire : quelles informations, quels journaux et quelle intervention humaine permettront d'expliquer un résultat contesté ?

L'étiquette informe ; la chaîne de preuve permet de répondre.

Obligations applicables depuis le 2 août 2026

Trois gestes

1. Cartographier les systèmes et contenus concernés par l'article 50.
2. Documenter le responsable, la version du modèle et le contrôle humain.
3. Préparer une explication compréhensible et une voie de contestation réelle.

Sources et lectures

1. [Commission européenne — code de pratique sur le marquage des contenus générés par IA](#)
Source officielle UE · digital-strategy.ec.europa.eu

2. [Règlement \(UE\) 2024/1689 — article 50](#)
Texte officiel · eur-lex.europa.eu

3. [Axios — EU AI Act gets real](#)
Contexte médiatique · www.axios.com

L'ASBL à l'épreuve de la transparence : la nouvelle responsabilité des administrateurs

La modernisation annoncée du droit belge renforce une idée déjà essentielle : la mission associative doit pouvoir se lire dans les décisions et dans les comptes.



PLANCHE STATIQUE



Voir le mouvement sur le web

Cette planche est volontairement fixe dans le PDF.

law-right-newsletter.netlify.app/fr/002/asbl-transparence/

GOUVERNANCE · ASBL
01 Mission
02 Contrôle
03 Compte rendu

Planche statique · Law Right 2026. [Voir le mouvement sur le web](#)

La transparence ne transforme pas l'ASBL en société commerciale ; elle oblige son conseil à rendre sa mission visible.

Ce qui est annoncé

La réforme annoncée prévoit que les associations et fondations déposent leurs comptes annuels à la Centrale des bilans de la Banque nationale.

Au-delà du dépôt, la gouvernance reste une discipline : conflits d'intérêts, délégations, procès-verbaux et suivi des décisions doivent former un ensemble cohérent.

La responsabilité du conseil

Les administrateurs doivent agir dans l'intérêt de l'objet désintéressé, respecter les statuts et exercer une surveillance effective.

La qualité de la preuve interne compte autant que la décision : ordre du jour, information reçue, abstention éventuelle et motifs doivent pouvoir être retracés.

Un bon procès-verbal n'est pas bureaucratique : c'est la mémoire responsable de l'ASBL.

Réforme annoncée — vérifier le texte adopté et son entrée en vigueur

Trois réflexes

1. Relier chaque décision importante à l'objet statutaire.
2. Tenir un registre clair des conflits, délégations et suivis.
3. Préparer le dépôt annuel comme un exercice de gouvernance, pas comme une formalité tardive.

Sources et lectures

1. [Justice belge — modernisation du droit des sociétés et associations](#)
Source officielle belge · verlinden.belgium.be

2. [PwC Legal Belgium — gouvernance des organisations sans but lucratif](#)
Analyse professionnelle · www.pwclegal.be

Peut-on entraîner une IA avec nos œuvres ? Le nouveau front du droit d'auteur européen

Créateurs et fournisseurs d'IA se rencontrent désormais sur le terrain décisif : savoir quelles œuvres ont été utilisées, sous quel fondement et avec quelle rémunération.



PLANCHE STATIQUE



Voir le mouvement sur le web

Cette planche est volontairement fixe dans le PDF.

law-right-newsletter.netlify.app/fr/002/oeuvres-et-ia/

DROIT D'AUTEUR · IA
01 Œuvre
02 Usage
03 Rémunération

Planche statique · Law Right 2026. [Voir le mouvement sur le web](#)

Sans transparence sur les données d'entraînement, exercer un droit devient un jeu de devinettes.

Le nouveau rapport de force

Le Parlement européen demande davantage de transparence sur les contenus protégés utilisés pour développer des modèles génératifs.

Le débat porte sur l'articulation entre les exceptions de fouille de textes et de données, la réserve de droits, les licences et la rémunération des créateurs.

Ce qu'il faut distinguer

Accéder à une œuvre, l'analyser, l'incorporer dans un corpus et reproduire des éléments protégés à la sortie sont des opérations distinctes.

La réponse juridique dépend du territoire, de la source, de la réserve de droits, de la licence et du résultat produit. Aucune formule unique ne remplace cette analyse.

La souveraineté culturelle commence par la capacité de connaître et de négocier l'usage des œuvres.

Résolution parlementaire — débat législatif et sectoriel en cours

Trois preuves à conserver

1. Pour le créateur : dater l'œuvre, ses métadonnées et sa réserve de droits.
2. Pour le fournisseur : documenter la provenance et le fondement d'utilisation.
3. Pour le client : encadrer contractuellement les garanties sur les données et les sorties.

Sources et lectures

1. [Parlement européen — résolution sur le droit d'auteur et l'IA générative](#)
Source officielle UE · eur-lex.europa.eu

LAW RIGHT WEEKLY · #002

LA CHAÎNE DE PREUVE

La preuve avant la promesse

Une conformité crédible commence par une trace intelligible : une source, une décision et une personne responsable.

Christophe

01

Signal détecté

02

Décision expliquée

03

Responsable identifié

Lire et partager l'édition en lignelaw-right-newsletter.netlify.app/fr/002/

Information juridique générale — pas un avis personnalisé.